

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

TROISIEME COMMISSION
16e séance
tenue le
lundi 25 octobre 1993
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16e SEANCE

Président : M. KUKAN (Slovaquie)

puis : Mme AL-HAMAMI (Yémen)
Vice-Présidente

puis : M. KUKAN (Slovaquie)

SOMMAIRE

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX HANDICAPES ET A LA FAMILLE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3.48/SR.16
27 octobre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX HANDICAPES ET A LA FAMILLE (suite) (A/48/3, chap. VII.D); A/48/24, A/48/56-E/1993/6, A/48/207, A/48/289, A/48/291, A/48/293, A/48/359, A/48/462, A/48/476, A/48/484; E/1993/50/Rev.1; A/C.3/48/L.2, L.3, L.4)

1. Mme MBELLA NGOMBA (Cameroun) dit que les événements survenus depuis la fin de la guerre froide remettent la dimension sociale du développement au centre de la coopération internationale.

2. S'agissant des facteurs qui empêchent un certain nombre de pays de contribuer efficacement au développement mondial, les chiffres parlent d'eux-mêmes : au cours de l'année écoulée, les guerres et la famine ont fait près de 500 000 victimes parmi les enfants de moins de 5 ans en Europe de l'Est et dans la corne de l'Afrique. Selon l'UNICEF, la malnutrition, la maladie et la pauvreté sont la cause d'environ 35 000 décès d'enfants par jour. Quant aux personnes âgées, leur nombre sera de 1,2 milliard à la fin du présent millénaire. Fait historique sans précédent, 1 personne sur 10 appartiendra alors au troisième âge; d'où la nécessité aujourd'hui reconnue de redonner à ce groupe un plus grand rôle au sein de la collectivité.

3. Outre les facteurs précités, la progression du chômage et la détérioration des conditions de vie freinent en permanence le développement. A ce propos, le Secrétaire général a rappelé récemment, à l'occasion de la Journée mondiale de l'habitat, que l'existence de 1 million de sans-abri dans le monde est incompatible avec le concept de développement durable. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a également lié la question des établissements humains aux notions de protection de l'environnement et de développement durable en adoptant l'Action 21, qui met l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie des zones de peuplement urbaines et rurales.

4. Les pays en développement et parmi eux les pays africains subissent également le poids de facteurs extérieurs comme les conditions défavorables des échanges et le service de la dette qui les privent des ressources nécessaires à l'exécution et au suivi des programmes sociaux. La pénurie de ressources limite aussi l'action à l'échelon international : ainsi, pour l'exercice biennal 1992-1993, le budget-programme ordinaire de l'ancien Centre pour le développement social et les affaires humanitaires s'élevait à 2 735 700 dollars seulement, dont 37 % ont été alloués au programme en faveur des personnes âgées et 63 % à l'action en faveur des jeunes et des handicapés.

5. Etant donné l'ampleur des difficultés rencontrées tant au niveau national qu'international, la délégation camerounaise se félicite de la création du Département de la coordination des politiques et du développement durable dans le cadre de la restructuration des secteurs social et économique du Secrétariat. Elle espère que ce département, notamment sa Division des politiques sociales et du développement social, donnera aux questions sociales le rang de priorité qui leur est dû dans l'optique du développement mondial. Elle souhaite aussi voir renforcer la Commission du développement social, qui, au fil des ans, a beaucoup contribué à sensibiliser la communauté internationale et à mobiliser celle-ci en

(Mme Mbella Ngomba, Cameroun)

faveur des programmes destinés aux groupes les plus vulnérables de la population (handicapés, jeunes, personnes âgées) et à la protection de la famille. A cet égard, une attention plus grande devrait être accordée aux femmes handicapées demeurées jusqu'ici marginalisées.

6. La représentante du Cameroun se félicite de la proposition faite par le Secrétaire général dans son Rapport sur l'activité de l'Organisation (A/48/1) d'exposer en détail la conception du développement retenue par l'ONU, et ce dans un agenda pour le développement qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session sous forme de rapport préliminaire. Le Cameroun espère que l'Agenda définira les aspects socio-économiques de la paix et de la sécurité internationales et orientera l'action future de l'ONU dans les domaines social et économique qui doivent être au centre de tous les efforts de développement.

7. La délégation camerounaise recommande l'adoption des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés - l'un des points forts du débat de la quarante-huitième session - qui offrent aux Etats l'occasion de s'engager moralement et politiquement en faveur d'un groupe social que l'ignorance, la négligence et la superstition ont mis à l'écart du progrès. Elle appuie la nomination d'un rapporteur spécial chargé du suivi de l'application des Règles et considère que les travaux de ce rapporteur devraient être financés au moyen du budget ordinaire. Elle se félicite également de la proposition de création d'un ou plusieurs postes de conseiller interrégional afin de fournir une aide technique aux Etats, notamment aux pays en développement.

8. Il incombe à la communauté internationale d'élaborer une stratégie à long terme pour donner suite au Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées jusqu'à l'an 2000 et au-delà. La délégation camerounaise se félicite des travaux accomplis par le groupe d'experts réuni à Vancouver en 1992 pour mettre au point cette stratégie, ce à quoi les divers Etats doivent également contribuer en faisant connaître leurs vues.

9. Par ailleurs, le Cameroun appuie la préparation d'un programme d'action mondial pour la jeunesse jusqu'à l'an 2000 et au-delà. Il approuve la demande faite au Secrétaire général de poursuivre l'élaboration de ce programme et aux Etats Membres et organisations non gouvernementales intéressées d'établir des programmes d'action nationaux en vue du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse en 1995.

10. La délégation camerounaise approuve également l'idée de lier le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse à la célébration de l'Année internationale de la famille, qui sera inaugurée en décembre 1993. Elle salue les efforts déployés par le Coordonnateur de l'Année internationale de la famille pour sensibiliser et mobiliser l'opinion à cet égard.

11. S'agissant des personnes âgées, le Cameroun continue d'appuyer le Plan d'action international sur le vieillissement adopté en 1982 ainsi que la Proclamation sur le vieillissement et les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, adoptés en 1991 pour encourager les gouvernements à inclure des mesures en faveur des personnes âgées dans leurs programmes de développement.

(Mme Mbella Ngomba, Cameroun)

A cet égard, il convient de citer le rôle que les objectifs mondiaux pour l'an 2001 concernant le vieillissement sont appelés à jouer en ce qui concerne la fixation d'objectifs nationaux, le renforcement de la coopération internationale et la mise en place de programmes communautaires.

12. Etant donné la détérioration des conditions de vie dans le monde, la communauté internationale doit s'efforcer d'élaborer de nouveaux scénarios. C'est pourquoi la délégation camerounaise appuie les efforts déployés actuellement en vue du Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra en 1995 à Copenhague et dont M. Somavia a décrit le processus préparatoire. De l'avis de la délégation camerounaise, il est indispensable de veiller à ce que les pays en développement participent pleinement au Sommet et à sa préparation, de créer dans ce but des comités nationaux, de mobiliser les fonds nécessaires à l'ensemble des activités liées à cette manifestation et de prélever une grande partie des ressources nécessaires sur le budget ordinaire, comme cela a été le cas pour des conférences analogues.

13. Le Cameroun soutient également les efforts déployés par le Département de l'information pour faire mieux connaître les principaux thèmes du Sommet et espère que la participation des ONG et des organisations locales sera encouragée durant la phase préparatoire. En sa qualité de membre du bureau du Comité préparatoire du Sommet, le Cameroun continuera d'assumer pleinement la mission qui lui incombe.

14. M. MUJICA (Cuba) dit que, depuis l'adoption de la résolution 47/92 relative à la convocation du Sommet mondial pour le développement social, la dimension sociale du développement est au centre des préoccupations de la communauté internationale. Après avoir été pendant longtemps le cobaye d'institutions et de pouvoirs économiques et politiques qui contrôlaient son existence au nom de théories abstraites et le réduisaient au rang de simple statistique, l'être humain doit redevenir à la fois le sujet et l'objet du processus de développement.

15. Il faut désormais évaluer les politiques et modèles économiques en fonction de leur aptitude à répondre aux besoins matériels et spirituels de l'ensemble de la population. Ce principe, qui est d'une importance cruciale pour la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme, doit s'appliquer à la fois aux politiques nationales et aux stratégies internationales de développement. Il faut donc remettre en question la pertinence des modèles et stratégies qui perpétuent, tant au niveau national qu'international, les injustices auxquelles sont liés tant de fléaux sociaux qui accablent l'humanité à l'aube du nouveau millénaire.

16. Tout système porteur d'inégalités et d'injustices criantes ne saurait être considéré comme efficace. Peu important le niveau de richesse atteint par un pays, son taux de croissance économique et le degré de démocratisation des institutions quand règnent la discrimination raciale et la haine de l'étranger, quand des millions d'êtres humains sont sans emploi ni logis et ne mangent pas à leur faim, quand des millions d'enfants subissent une exploitation inhumaine dans les campagnes, à l'usine ou dans les secteurs lucratifs de la pornographie et de la prostitution infantiles, ou quand d'autres sont vendus illégalement aux fins d'adoption, voire même dans le but de prélever leurs organes vitaux.

(M. Mujica, Cuba)

17. C'est dans ce contexte que Cuba compte participer activement au processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, qui offrira à la communauté internationale l'occasion d'examiner d'un oeil neuf les véritables causes de la situation sociale déplorable qui caractérise le monde d'aujourd'hui et d'adopter des mesures audacieuses. Il ne s'agira pas de faire, comme à l'accoutumée, une série de constats négatifs sans effort réel de communication. Les Etats devront se rendre au Sommet dans un esprit constructif, avec la volonté politique de parvenir à des résultats tangibles.

18. A juste titre, le Sommet a pour principaux thèmes la réduction de la pauvreté, le développement des emplois productifs et l'intégration sociale. A l'échelon national, la réalisation de ces trois objectifs implique la correction des déséquilibres liés à un ordre économique international irrationnel et l'élimination des disparités croissantes entre un Nord opulent et un Sud paupérisé. L'énorme coût social de ces déséquilibres se manifeste à travers la famine, l'analphabétisme, le manque d'hygiène, l'abandon d'enfants, le chômage, un taux de mortalité élevé et la persistance de maladies guérissables, dont le paludisme et le choléra, qui refont leur apparition respectivement en Afrique et en Amérique latine.

19. De l'avis de la délégation cubaine, les politiques à caractère néolibéral ont rendu encore plus inatteignable l'objectif d'égalité sociale, ont aggravé la crise économique et ébranlé les structures sociales, politiques et culturelles des Etats, ouvrant ainsi la voie à des troubles sociaux.

20. En témoigne le fait que, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, la récession a eu de graves répercussions dans le domaine social. Les taux élevés de chômage et la marginalisation croissante de larges segments de la population provoquent divers phénomènes alarmants (conflits ethniques, affrontements raciaux, xénophobie, actes de violence néofascistes). Telles sont les conséquences de stratégies, modèles et politiques qui, pour n'avoir pas donné à l'être humain la place qui lui revient, ont retardé le développement social qu'ils se targuaient de promouvoir.

21. Il est indispensable d'engager une action qui soit fondée sur la justice et la solidarité humaines, qui favorise la coopération entre Etats et qui bénéficie de l'aide des institutions spécialisées du système des Nations Unies, étant entendu qu'en ce qui concerne le monde en développement, cette aide ne doit pas être assortie de conditions injustes qui contribuent à aggraver les problèmes sociaux. Si l'on veut relever les défis présents et futurs, il faudra également promouvoir le secteur social et économique au sein du système des Nations Unies.

22. Le représentant de Cuba regrette que le Rapport sur la situation sociale dans le monde (E/1993/50) ne réponde pas à l'attente de nombreuses délégations, dont la sienne, dans la mesure où il se borne à rassembler des données provenant d'autres entités. Il conviendrait à l'avenir de procéder à des analyses plus détaillées, effectuées d'une manière plus indépendante.

23. La délégation cubaine rappelle que Cuba a opté, il y a plus de 30 ans, pour un modèle de développement à même de satisfaire les besoins matériels et spirituels de sa population sur la base d'une répartition juste et équitable des

(M. Mujica, Cuba)

richesses. C'est ainsi qu'avec un produit par habitant 10 fois moins élevé que celui des sept pays les plus industrialisés, Cuba arrive à faire aussi bien, voire mieux, que ces pays dans les domaines de la santé et de l'éducation. Non seulement ce modèle de développement a permis de répondre aux besoins fondamentaux dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'emploi et du développement culturel, mais il a également encouragé la liberté sociale et la démocratie politique grâce à une vaste participation populaire.

24. La solidité du projet cubain réside précisément dans son efficacité sociale que mettent aujourd'hui à l'épreuve la crise économique internationale qui frappe durement le monde sous-développé et, dans le cas particulier de Cuba, cette mesure criminelle, injuste et illégale qu'est le blocus économique, financier et commercial imposé au pays.

25. Ayant prouvé que le développement social peut anticiper le développement économique, voire même en être le moteur, Cuba met ses espoirs dans le Sommet mondial pour le développement social, dont il souhaite ardemment le succès.

26. Mme KNUDSEN (Norvège), tout en soulignant l'importance des instruments des Nations Unies relatifs aux handicapés – Programme d'action mondial, Cadre de référence pour une stratégie à long terme, Règles pour l'égalisation des chances des handicapés –, fait observer que la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées n'a pas donné les résultats escomptés. D'où la nécessité de poursuivre l'effort entrepris tant que les objectifs fixés n'auront pas été pleinement atteints. Elle rappelle que, si l'ONU peut faciliter le progrès, c'est aux Etats qu'il incombe au premier chef d'offrir des chances égales à tous. A cet effet, il serait bon que tous les gouvernements établissent des comités nationaux comprenant des représentants d'organisations de personnes handicapées, comme le prévoit l'article 17 des Règles.

27. La Norvège, pour sa part, met en oeuvre un plan d'action pour les handicapés qui touche à sa fin, mais qui sera révisé pour la période 1994-1997. Le plan norvégien fixe des objectifs de politique générale et prévoit en outre quelque 90 mesures spécifiques relevant de différents ministères. Le Ministère de la santé et des affaires sociales revoit régulièrement le plan d'action, dont le Conseil national pour les handicapés surveille en outre l'exécution.

28. Les Jeux olympiques d'hiver de 1994 auront lieu à Lillehammer, en Norvège, et seront suivis des Jeux d'hiver pour les handicapés. A cette occasion, la municipalité prévoit de rendre la ville plus accessible aux handicapés.

29. Les personnes âgées bénéficient elles aussi des mesures prises pour ouvrir davantage la société aux handicapés. En Norvège, on s'efforce au maximum de faciliter la participation des personnes âgées à la prise des décisions et aux activités de loisirs. D'une manière générale, on cherche à faire en sorte que la collectivité réponde autant que faire se peut aux besoins de tous et que nul ne soit exclu. La Norvège souhaiterait que la question des conditions de vie des handicapés soit inscrite à l'ordre du jour du Sommet social qui doit se tenir en 1995 à Copenhague. Elle souhaiterait également que les besoins spécifiques des femmes handicapées figurent à l'ordre du jour de la Conférence de Beijing sur les femmes prévue pour 1995.

(Mme Knudsen, Norvège)

30. En conclusion, il importe de poursuivre les efforts à l'échelon international pour promouvoir l'intégration des personnes handicapées et de veiller à ce que les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, qui n'ont pas force obligatoire, soient effectivement appliquées. Le système de surveillance qu'il est prévu d'instituer devrait aider à atteindre cet objectif. L'intégration des handicapés serait un enrichissement pour la société tout entière de même que pour chacun de ses membres.

31. Mme PAMPHILOVA (Fédération de Russie) dit que les transformations qui ont eu lieu en Europe de l'Est ont créé des obstacles considérables au développement social. A cet égard, la délégation de la Fédération de Russie reprend à son compte les conclusions de la trente-quatrième Conférence des ministres européens des affaires sociales, à savoir que le succès des réformes économiques dépend de l'existence d'un système efficace de protection sociale, conforme aux normes internationales en la matière.

32. L'inclusion à l'ordre du jour du Sommet mondial pour le développement social de 1995 d'un point relatif à l'aide à apporter aux pays en transition serait la preuve de la volonté de la communauté internationale d'aider ces pays à régler leurs problèmes sociaux et de sa solidarité dans ce domaine. Une assistance technique fournie à temps, c'est-à-dire maintenant, aux pays d'Europe de l'Est, y compris à la Fédération de Russie, permettrait à cette région du monde de retrouver son équilibre.

33. La libéralisation des prix, la suppression de la planification et l'introduction d'un nouveau régime fiscal, pour ne citer que ces transformations, se sont accompagnées, en Fédération de Russie, d'une baisse considérable du pouvoir d'achat de la population. Le niveau de vie de cette population continue à diminuer. Malheureusement, le Gouvernement n'a pas été en mesure d'amortir le choc de ces transformations économiques, et ce, malgré les mesures qu'il a prises dans le domaine social. L'inflation est telle qu'il a fallu revoir périodiquement le montant des pensions et autres prestations sans que cela compense la baisse du pouvoir d'achat. Dans un tel contexte, les gens perdent confiance dans l'avenir, d'autant que la situation change très vite, trop vite même, pour que l'individu puisse s'adapter.

34. C'est dans ce contexte qu'il faut analyser les tragiques événements survenus à Moscou en octobre dernier. Il faut en effet tenir compte des effets sociaux des réformes. Il faut comprendre que l'opposition à ces réformes d'une partie de la population n'est pas due à des considérations d'ordre idéologique mais aux souffrances que le nouveau régime entraîne. De toute évidence, les réformes économiques ne sont pas une panacée.

35. Actuellement, il existe en Russie plusieurs phénomènes parallèles. Outre la baisse du niveau de vie de la majorité de la population, il faut mentionner l'écart de plus en plus considérable entre les revenus. Ainsi, en 1991, le rapport entre les revenus les plus bas et ceux les plus élevés était de 1 à 2. Ce rapport est maintenu de 1 à 7 et demi. Les régions pauvres sont devenues plus pauvres et les régions riches se sont enrichies. Il faut savoir également que la pauvreté touche particulièrement les familles qui ont des enfants. De plus, ce sont les personnes appartenant aux secteurs les plus productifs,

/...

(Mme Pamphilova, Fédération de Russie)

notamment les cadres, qui sont les plus mal payées, ce qui est paradoxal. Tout cela a entraîné un exode des cerveaux et une diminution du potentiel intellectuel du pays. Ce sont là des problèmes qu'il faut résoudre sans tarder. Il y a également le problème du chômage, qui atteint particulièrement les femmes ayant une formation supérieure ou spécialisée.

36. Dans un tel climat, il n'est pas étonnant de voir se développer de nouvelles formes de services sociaux et de nouveaux systèmes de protection sociale autonomes qui font appel à la participation active des citoyens.

37. En matière de politiques sociales, les priorités sont les suivantes : stabiliser le niveau de vie de la population, lutter contre le chômage, garantir un revenu minimum, faciliter l'adaptation de la population active aux nouvelles conditions du marché, assurer la protection sociale de la population et faire en sorte que tous aient un logement.

38. En ce qui concerne la politique à l'égard des handicapés, le Gouvernement a commencé à élaborer un ensemble de dispositions législatives, notamment un système d'assistance sociale qui tient compte des règles élaborées par l'ONU dans ce domaine. Toutefois, le manque de ressources retarde la mise en oeuvre de ces dispositions.

39. Des mesures ont été prises en Fédération de Russie dans le cadre de l'Année internationale de la famille. Ainsi, le Gouvernement a élaboré un plan national en faveur des enfants qui reprend les principes énoncés dans la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant. Enfin, un service pour les familles nombreuses a également été institué.

40. A l'heure actuelle, cependant, le système de protection sociale en Russie ne peut que fonctionner au ralenti, en raison de la conjoncture. La population est favorable aux réformes, sachant qu'il n'y a pas d'autres voies, mais ces réformes doivent être raisonnables.

41. Le représentant de la Russie espère que le Sommet mondial pour le développement social sera l'occasion de rechercher de nouvelles formes de coopération internationale face aux problèmes sociaux qui n'épargnent aucun pays du monde.

42. Mme REIKO AOKI (Japon) souligne que le développement social doit aller de pair avec le développement économique. Au Japon, la qualité de la vie n'est plus un slogan partisan mais un objectif partagé par presque tous les secteurs de la société. C'est pourquoi la délégation japonaise est très favorable à la tenue du Sommet mondial pour le développement social prévu à Copenhague en 1995. Celui-ci sera l'occasion de faire le bilan des réalisations de l'ONU depuis l'adoption, en 1969, de la Déclaration sur le développement social et d'examiner les perspectives à l'aube du XXI^e siècle. La délégation japonaise espère que, lorsqu'il analysera les trois grands thèmes retenus – pauvreté, emploi et intégration sociale –, le Sommet mettra l'accent sur la sécurité de la personne plutôt que sur celle de l'Etat. La solidarité entre pays développés et pays en développement sera essentielle au succès du Sommet, qui devra être préparé dans

(Mme Reiko Aoki, Japon)

un esprit pragmatique, conformément aux idées exprimées dans le Consensus de Dakar, pour éviter qu'il ne se réduise à de simples élans rhétoriques sans lendemain.

43. L'intervenante souligne l'importance du Plan d'action international sur le vieillissement, car le vieillissement est en passe de devenir un des plus graves problèmes des sociétés modernes. En 1993, 13,5 % des Japonais ont plus de 65 ans et cette proportion atteindra vraisemblablement 25 % en l'an 2021. Le Japon s'est doté d'un plan d'action national – le Plan d'or pour les personnes âgées – qui est destiné à améliorer les conditions de vie des membres de ce groupe. La société ne doit pas exclure les personnes âgées, mais au contraire mettre à profit leur expérience et leur sagesse. Les échanges d'informations et d'expériences entre pays peuvent être utiles à cet égard.

44. Le Japon est très favorable aux Règles pour l'égalisation des chances des handicapés car, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport sur l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, "le principal défi à relever au cours de l'après-Décennie consistera à mener une action dont les effets seront directement bénéfiques pour les personnes handicapées" (A/48/462, par. 2). Le Japon tient beaucoup à atteindre les objectifs de la Décennie et il estime nécessaire d'assurer le suivi de la Décennie aussi longtemps que les objectifs du Programme d'action mondial n'auront pas été pleinement atteints. En 1982, le Japon a formulé des programmes à long terme auxquels a fait suite, en 1987, l'établissement d'objectifs prioritaires pour la deuxième moitié de la Décennie. Les programmes ont été révisés en 1993 pour la période qui suit la Décennie; ils visent à améliorer l'éducation et la formation des handicapés, à leur créer des emplois, à améliorer leur bien-être et leurs conditions de vie, à leur faciliter l'accès aux commerces, aux activités sportives, récréatives et culturelles et à promouvoir, dans ce but, la coopération internationale. Le Japon est un des coauteurs de la proposition de proclamation de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés.

45. Etant donné l'importance de la famille, qui est la cellule de base de toute société, il est essentiel de tenir pleinement compte, dans le cadre de l'Année internationale de la famille, à la fois de la nécessité de respecter les droits de l'homme et de la diversité des formes que revêt la famille ainsi que de l'évolution des modes de vie familiale. Le Japon appuie la proposition d'organiser des réunions interinstitutions afin d'assurer, au sein du système des Nations Unies, la coopération indispensable au succès de l'Année.

46. Le développement social est un but à poursuivre partout dans le monde afin de créer des conditions telles que tous, notamment les personnes âgées et les handicapés, puissent jouir de la santé et de la sécurité et être intégrés à la vie sociale; c'est pourquoi le Gouvernement japonais participera activement à la préparation du Sommet mondial.

47. M. ABDULLAH (Inde) dit que son pays a su, au fil des siècles, préserver sa diversité qui fait sa richesse et concilier, notamment depuis l'indépendance, tradition et modernité. A cet égard, l'expérience indienne présente un intérêt particulier pour la communauté internationale.

(M. Abdullah, Inde)

48. L'Inde compte un grand nombre de castes et de tribus qui, pour des raisons historiques, se trouvent désavantagées sur le plan social, mais auxquelles la Constitution indienne garantit cependant le droit d'être représentées dans les organes délibérants et les instances gouvernementales et d'accéder à l'emploi dans le secteur public. De même, la Constitution indienne consacre les droits fondamentaux des minorités, notamment le droit d'avoir leurs propres établissements d'enseignement. L'Etat veille à ce que ces minorités ne soient l'objet d'aucune discrimination. D'autre part, le Parlement a adopté une loi portant création d'une Commission nationale pour les minorités qui est précisément chargée de veiller au respect des droits que la Constitution et les lois reconnaissent à celles-ci.

49. De grands progrès ont été accomplis en Inde pour ce qui est d'intégrer les femmes au développement et des mesures législatives et administratives ont été prises à cet effet. La condition des femmes s'est beaucoup améliorée au cours des 20 dernières années. Le Gouvernement s'est efforcé de mettre pleinement en valeur les aptitudes des femmes grâce à des programmes de formation et à la création de nouvelles activités économiques.

50. En ce qui concerne les enfants, l'Inde a mis sur pied, en 1977 et 1978, le plus vaste programme qui existe dans le monde en faveur du développement de l'enfant d'une manière générale. Ce programme est connu sous le nom de Integrated Child Development Services (Services intégrés de développement de l'enfant) (ICDS).

51. L'Inde considère que le droit au développement est un droit fondamental. Or, une société qui cherche à protéger les droits de l'individu, sa dignité et sa liberté doit également se préoccuper de son bien-être économique. C'est pourquoi l'Inde a mis en oeuvre avec succès, depuis l'indépendance, l'un des plus vastes programmes qui existent dans le monde en faveur des déshérités. Ce succès est d'ailleurs souligné dans le Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1993. A cet égard, le représentant de l'Inde fait remarquer que le fait de subordonner l'assistance à certaines conditions porte atteinte à la souveraineté des Etats et, en politisant le système d'assistance d'une manière générale, va à l'encontre des objectifs poursuivis par tous, à savoir la lutte contre le dénuement, la faim, la maladie et l'analphabétisme.

52. S'il y a une leçon que l'Inde a recueillie dans sa lutte contre la pauvreté, c'est que la pauvreté est un problème complexe pour lequel il n'existe pas de solution unique. En Inde, les programmes de lutte contre la pauvreté qui donnent de bons résultats sont ceux que la population parvient à mettre en oeuvre d'une manière autonome. Le Gouvernement prend les initiatives. Son rôle consiste notamment à faire adopter des lois touchant la réforme du régime foncier, décentraliser les organes de décision, garantir la participation des femmes et des groupes vulnérables et dégager les ressources financières nécessaires aux programmes de lutte contre la pauvreté. D'une manière générale, le développement humain est l'objectif ultime du huitième Plan de développement de l'Inde. C'est vers cet objectif que convergent les mesures envisagées par le Gouvernement, dans les domaines suivants : création d'emplois, contrôle de la population, alphabétisation, éducation, santé, approvisionnement en eau potable et alimentation. Sachant par expérience qu'un programme de ce genre n'est

(M. Abdullah, Inde)

efficace que si la population y participe, le Gouvernement indien entend bien associer les collectivités à la mise en oeuvre du huitième Plan quinquennal. A cet égard, le Gouvernement indien a constaté que les institutions communautaires qui donnent les meilleurs résultats sont celles qui sont gérées par les bénéficiaires, qui doivent rendre des comptes à la collectivité, qui sont autonomes, qui agissent en liaison avec d'autres organismes de la région et qui, d'une manière générale, favorisent l'intégration des divers secteurs de la société. Le Gouvernement, quant à lui, facilite la participation de la population aux activités de développement en créant l'infrastructure nécessaire, en particulier dans les zones rurales.

53. En cette période de préparation du Sommet mondial pour le développement social, auquel l'Inde entend participer activement, la délégation indienne tient à souligner certaines préoccupations fondamentales des pays en développement. Elle souhaite insister, en particulier, sur la nécessité d'une coopération authentique entre les pays. A cet égard, le fait d'assortir l'aide de conditions va à l'encontre du but poursuivi. De même, il est important que les pays en développement ne soient pas les victimes d'une politique qui revêt un caractère de plus en plus protectionniste. Il faut que la communauté internationale facilite le transfert de techniques et de ressources aux pays en développement à des conditions de faveur.

54. L'Année internationale de la famille ainsi que le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées offrent aux Etats Membres l'occasion de mettre en commun leurs expériences dans ces domaines. L'allocation de ressources appropriées à la réalisation de programmes en faveur des personnes handicapées est particulièrement nécessaire. L'Asie du Sud bénéficie d'une assistance à cet égard dans le cadre de la coopération régionale ainsi que de l'aide des ONG. Alors que le XXe siècle touche à sa fin et que commence bientôt un nouveau millénaire, le moment est venu de faire renaître l'espoir. L'année 1995, qui sera l'année du Sommet mondial, devrait en être l'occasion.

55. Mme ENKHTSETSEG (Mongolie) constate que, malgré la transformation du climat politique mondial, la situation socio-économique dans le monde demeure préoccupante, comme il ressort du Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1993 et du rapport du Secrétaire général sur l'application des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (A/48/56); en outre, de nouvelles menaces pèsent sur la sécurité mondiale. La paix et la sécurité ne sauraient être assurées en l'absence de développement. Il est aujourd'hui reconnu que celui-ci ne se limite pas à la croissance économique, mais comporte aussi des aspects politiques, sociaux et écologiques, et que le véritable critère du développement est le bien-être de l'homme. C'est pourquoi la Mongolie a été parmi les coauteurs de la résolution 47/92 de l'Assemblée générale relative à la convocation d'un Sommet mondial pour le développement social.

56. La représentante de la Mongolie se félicite que les commissions régionales aient déjà entrepris activement de préparer ce sommet. Le Gouvernement mongol approuve pleinement la stratégie multisectorielle à l'horizon 2000 et au-delà adoptée l'an dernier par la CESAP pour améliorer les conditions

(Mme Enkhtsetseg, Mongolie)

socio-économiques des populations de la région grâce à l'éradication de la pauvreté, à une répartition équitable des ressources et à la participation de la population. Il attache beaucoup d'importance aux deux conférences ministérielles qui doivent se tenir dans la région Asie-Pacifique en 1994 et auxquelles il compte participer activement. L'une portera sur les femmes et le développement et l'autre sera destinée à préparer le Sommet mondial. Le Gouvernement mongol se félicite de la décision du Comité préparatoire d'inclure parmi les préparatifs du Sommet la mise en place de comités nationaux réunissant dans chaque pays des représentants d'organismes officiels et d'organismes non gouvernementaux.

57. Le passage à l'économie de marché ne va pas sans graves problèmes sociaux dont les groupes vulnérables, en particulier les handicapés, sont les premiers à souffrir. S'il est vrai que la responsabilité de concevoir et d'exécuter des programmes en faveur des handicapés relève au premier chef des autorités nationales, la Mongolie n'en a pas moins besoin des conseils et de l'assistance technique de la communauté des donateurs, avec laquelle elle tient à coopérer afin d'améliorer les conditions de vie des membres handicapés de sa population.

58. La Mongolie est entièrement favorable aux Règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées. Elle espère que l'élan acquis pendant la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées sera maintenu et débouchera sur des actions concrètes visant à créer une société dans laquelle chacun a sa place.

59. M. FARHADI (Afghanistan) dit que sa délégation se félicite des travaux accomplis par le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social. La délégation afghane constate avec satisfaction que les ONG sont associées à ces préparatifs, ce qui est particulièrement réconfortant. En effet, dans bien des cas, les ONG sont particulièrement bien informées de la situation dans les pays en développement. Souvent, ce sont elles qui sont les vrais experts en la matière, notamment lorsqu'il s'agit des pays les moins avancés. Pour ce qui est du Sommet mondial, M. Farhadi espère qu'un mécanisme sera mis en place pour en assurer le suivi d'une manière efficace. Il ne faudrait pas, en effet, que le Sommet de Copenhague aboutisse à une déclaration destinée à rester lettre morte.

60. Se référant aux Règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées, le représentant de l'Afghanistan dit qu'à son avis, ces règles ne reflètent pas vraiment l'ampleur des problèmes qui se posent dans ce domaine, en particulier dans les pays les moins avancés. A cet égard, la délégation afghane entend proposer, le moment venu, certaines modifications.

61. A en croire les délégations qui ont évoqué la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, lancée en 1982, rien ne se serait vraiment passé pendant cette décennie. Le représentant de l'Afghanistan ne partage pas ce point de vue. Ce qui s'est produit pendant cette décennie, et qui malheureusement est très négatif, c'est l'accroissement du nombre de handicapés dans le monde, particulièrement en Afghanistan. Dans ce pays, les bombardements et les mines antipersonnel ont créé une situation bien pire que celle qu'ont connue beaucoup de pays d'Europe à la fin de la deuxième guerre mondiale. En

(M. Farhadi, Afghanistan)

Afghanistan, les mines qui n'ont pas encore explosé, véritables bombes à retardement, sont des machines à fabriquer des mutilés et des handicapés. Cette situation est d'autant plus grave que, en Afghanistan, les soins médicaux sont pratiquement inexistantes, que les personnes souffrant d'un handicap vivent dans la pauvreté absolue parce que les villages ont été bombardés, et que la destruction de l'environnement familial prive ces personnes de leur source naturelle de protection. Bien que le conflit soit terminé, la reconstruction est très difficile. La situation est désastreuse non seulement sur les plans physique et écologique, mais également du point de vue psychologique. Les femmes, en particulier, qui ont perdu leurs enfants ou leur mari se sentent psychologiquement infirmes. De leur côté, les enfants handicapés ont besoin d'une attention particulière.

62. Le représentant de l'Afghanistan fait remarquer que, lorsque l'on adopte des instruments relatifs aux droits des enfants ou des personnes handicapées, il faut tenir compte des besoins particuliers des pays les moins avancés. A ce groupe appartiennent désormais des pays comme le Cambodge, l'Angola ou l'Afghanistan, qui ont été dévastés par des conflits. De même, tout agenda pour le développement doit tenir compte des soins à fournir aux personnes devenues handicapées à la suite de l'explosion de mines. D'une manière générale, M. Farhadi a le sentiment que les pays avancés ignorent totalement ce qui se passe dans des pays comme l'Afghanistan. Il a également l'impression que les règles qui sont élaborées dans les instances internationales – il pense en particulier aux Règles pour l'égalisation des chances des handicapés – concernent davantage les pays développés que des pays comme l'Afghanistan ou le Cambodge. Tout projet de résolution portant sur cette question doit mentionner l'assistance financière à fournir aux pays les moins avancés qui doivent subvenir aux besoins immenses d'une nombreuse population de handicapés.

63. A une précédente séance de la Commission, le représentant de l'Afghanistan a écouté avec attention l'observation faite par le représentant du Danemark, M. Kallehauge, qui a dit que les pays donateurs étaient prêts à fournir une assistance en faveur des personnes handicapées, mais que cette offre n'avait reçu aucun écho. M. Farhadi assure M. Kallehauge que son pays, quant à lui, serait très heureux de bénéficier d'une telle assistance.

64. Mme FERTEKLIGIL (Turquie), appelant l'attention sur les problèmes sociaux que connaît la communauté internationale, souligne la corrélation qui existe entre le développement économique et le développement social, d'une part, ainsi qu'entre le développement et la paix et la sécurité, d'autre part. La persistance des déséquilibres économiques et de la régression sociale peut créer des tensions politiques menaçant la paix et la stabilité. A cet égard, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes adéquats et d'entreprendre des actions efficaces afin de relever les défis qui se posent en cette fin de XXe siècle, en termes de pauvreté, de chômage et d'inégalité sur le plan économique et social.

65. La croissance économique ne peut cependant pas, à elle seule, garantir un développement durable et doit être renforcée par des stratégies, politiques et règles favorisant l'intégration sociale, en particulier celle des groupes

(Mme Fertekligil, Turquie)

vulnérables. Dans ce contexte, la délégation turque se réjouit de la tenue d'un Sommet mondial pour le développement social auquel elle réitère son soutien, et se déclare convaincue que le Sommet donnera un nouvel élan au développement social.

66. A cet égard, la délégation turque souhaite que le Sommet aboutisse à des actions concrètes permettant d'inverser les tendances négatives actuelles et de combler le fossé qui se creuse de plus en plus entre les riches et les pauvres. L'intervenante souligne qu'il faudra beaucoup d'imagination et d'audace pour parvenir à des décisions qui soient à la hauteur de l'attente que suscitent les trois thèmes retenus pour le Sommet, à savoir le renforcement de la cohésion sociale, l'atténuation de la pauvreté et la création d'emplois productifs. La Turquie est déterminée à contribuer activement à la réussite de la phase préparatoire ainsi qu'à celle du Sommet.

67. L'intervenante souligne par ailleurs l'opportunité de la création d'un Fonds d'affectation spéciale pour le Sommet mondial, qui facilitera à la fois la tenue du Sommet et la participation des pays les moins avancés.

68. En tant que pays en pleine évolution sur le plan social, la Turquie s'efforce de prendre des mesures permettant d'améliorer la qualité de vie de sa population, en lui garantissant des chances égales de promotion, d'emploi et d'accès aux services de santé. Elle s'emploie, à cet effet, à mobiliser les ressources nécessaires à une croissance durable et rationnelle sur les plans social et écologique. Les autorités turques accordent une grande place à la cohésion sociale, et font notamment porter leurs efforts sur la famille en tant qu'unité de base de la société, les jeunes, les personnes âgées et les femmes. Des politiques et programmes d'intégration des handicapés dans la société ont également été mis au point.

69. En conformité avec sa politique sociale, la Turquie soutient tous les programmes d'action lancés par l'Organisation des Nations Unies en vue de renforcer l'intégration sociale des groupes vulnérables. Dans cet ordre d'idées, elle se réjouit de la célébration prochaine de l'Année internationale de la famille. Elle se félicite également d'initiatives telles que le Plan d'action international sur le vieillissement, le projet de Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, le projet de Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

70. La délégation turque considère que la Conférence sur les droits de l'homme qui s'est tenue cette année à Vienne, la célébration de l'Année internationale de la famille et la tenue de la Conférence mondiale sur la population et le développement prévues en 1994, et le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui doivent se tenir en 1995 constituent des rendez-vous importants qui permettront de maintenir un élan de solidarité durable et d'atteindre les objectifs que la communauté internationale s'est fixés dans le domaine du développement social.

71. Mme RAOELINA (Madagascar) constate que la crise économique qui touche une grande partie du monde a un coût social et humain très élevé et que, pour cette raison, les questions essentielles qui seront abordées lors du Sommet mondial pour le développement social, à savoir lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes, lutte contre la pauvreté et lutte contre le chômage et le sous-emploi, sont particulièrement pertinentes. La délégation malgache se réjouit de l'état d'avancement des travaux du Comité préparatoire.

72. Malgré un renouveau démocratique et une orientation vers l'économie de marché, Madagascar connaît une crise économique et sociale. Toutefois, le pays s'est engagé activement dans la lutte contre la pauvreté et dans une action visant à améliorer les conditions de vie des citoyens. A cet égard, il convient de mentionner le projet pilote SECALINE (Sécurité alimentaire de nutrition élargie), qui a été mis en oeuvre dans deux régions défavorisées du centre et du sud du pays et qui bénéficie à plus de 2 millions de personnes. Ce projet, qui vise à améliorer la nutrition des enfants mal nourris, veut jeter les bases d'une véritable stratégie nationale de sécurité alimentaire et cherche par ailleurs à créer des emplois pour les plus pauvres. Il est le fruit d'une collaboration entre le Gouvernement malgache, la Banque mondiale, le Japon, l'UNICEF et les organisations non gouvernementales. Ses résultats seront évalués et contrôlés à intervalles réguliers par les bailleurs de fonds.

73. Aux prises avec la pauvreté et l'analphabétisme, ayant pris du retard dans le domaine de la santé et confrontée au grave problème de la dette extérieure, Madagascar est pourtant riche de ressources naturelles, de sa population, ainsi que de l'amitié d'autres nations et de la communauté internationale. Dans un monde interdépendant, la collaboration et la solidarité internationales sont indispensables.

74. Le concept de développement social repose sur l'idée centrale que la sécurité des pays se mesure aussi à leur degré de développement économique et aux progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie de leurs citoyens. Le développement social vise également à "humaniser" la logique du marché en centrant le développement économique sur l'être humain. Il met en exergue la nécessaire solidarité entre les nations du Sud, frappées par les mêmes calamités économiques, ainsi qu'entre les nations en développement du Sud et les nations riches du Nord, qui elles-mêmes traversent une période de récession économique. La lutte concertée contre la misère, l'exclusion et le chômage va de concert avec un besoin accru de justice dans les relations économiques et monétaires internationales ainsi que dans les conditions de vie des personnes.

75. La délégation malgache considère que les questions qui seront débattues lors du Sommet mondial et les enjeux qui les sous-tendent sont cruciaux et méritent au moins un début de réponse de la part de la communauté internationale; elle espère enfin qu'elles ne seront pas éclipsées par les contraintes toujours pressantes de l'actualité.

76. Mme Al-Hamami (Yémen), Vice-Présidente, prend la présidence.

77. Mme MBIMBI (Angola) dit que s'il y a un continent où la situation dans le domaine du développement humain et social est particulièrement préoccupante, c'est l'Afrique. En Afrique, la productivité a continué de diminuer en moyenne de 1,5 % par an, alors qu'elle a augmenté de 1,2 % dans les pays occidentaux. Il en a résulté un appauvrissement croissant de la population, dont plus de la moitié vit au-dessous du seuil de pauvreté. La situation s'est particulièrement détériorée sur le plan social, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la nutrition, de la santé et du logement. En Afrique, le taux de mortalité infantile est 10 fois supérieur à celui des pays industrialisés. Aujourd'hui, l'Africain moyen est plus pauvre qu'il ne l'était en 1981. En Afrique, plus de 60 % des adultes sont analphabètes. Les catastrophes naturelles, le manque d'infrastructure économique, sans oublier les conflits qui ont fait 6 millions de réfugiés et 12 millions de personnes déplacées – principalement des femmes et des enfants – viennent aggraver la crise socio-économique que connaît la région.

78. Dans sa déclaration liminaire, le Chef du Service de l'analyse du développement, M. Uswatte-Aratchi, a cité l'Angola au nombre des pays d'Afrique qui auraient failli à leurs obligations dans le domaine social. La délégation angolaise juge cette déclaration extrêmement regrettable. Personne n'ignore qu'il n'y a de développement social que dans la paix et la sécurité. Or, comme chacun sait, l'Angola est en guerre, une guerre dont les femmes, les personnes âgées et les enfants sont les principales victimes. Plus de 120 000 personnes ont péri depuis la reprise des hostilités par l'UNITA en septembre 1992. On peut se demander quel gouvernement pourrait intervenir dans le domaine social dans de pareilles circonstances.

79. La délégation angolaise attache une grande importance aux conférences internationales prévues dans les prochaines années et, en particulier, au Sommet mondial pour le développement social, dont le Gouvernement danois a généreusement offert d'être l'hôte. La représentante de l'Angola rappelle à cet égard que toute la philosophie du Sommet se trouve déjà contenue dans la Charte des Nations Unies, notamment dans son Article 55, qui dispose que les nations doivent favoriser, entre autres, "le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social".

80. M. OJHA (Népal) souligne la nécessité d'une approche globale des problèmes sociaux, compte tenu des relations étroites qui existent entre les aspects sociaux, économiques et démographiques du développement. Il se félicite de ce que l'être humain et la famille soient au centre de toutes les stratégies de développement conçues par l'Organisation des Nations Unies et par la communauté internationale.

81. La délégation népalaise fait siens les thèmes prioritaires définis dans la résolution 47/92 de l'Assemblée générale relative à la convocation d'un Sommet mondial pour le développement social. Conformément à cette résolution, une attention particulière doit être accordée lors du Sommet aux besoins des pays les moins avancés qui luttent contre la pauvreté, le chômage ainsi que la détérioration des structures sociales et de l'environnement. Le Népal, qui fait partie de ces pays, salue cette initiative.

(M. Ojha, Népal)

82. Compte tenu de l'évolution de la situation dans le monde depuis la fin des années 80, évolution marquée par une aggravation des problèmes sociaux – pauvreté, maladies, chômage, analphabétisme –, les trois questions essentielles sur lesquelles seront axés les débats du Sommet mondial, à savoir : le renforcement de l'intégration sociale, en particulier des groupes les plus désavantagés, l'atténuation et la réduction de la pauvreté et le développement des emplois productifs s'avèrent particulièrement pertinentes. Dans ce contexte, il convient de renforcer le rôle des organisations non gouvernementales auprès des collectivités et d'encourager la participation du secteur privé au développement des services sociaux.

83. La délégation népalaise se félicite de l'insertion d'un chapitre sur les droits des handicapés dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne adoptés lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, en juin 1993, et de ce que l'Assemblée générale ait été invitée à adopter les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. De même, elle compte bien participer à la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit se tenir en 1994 et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995, parce que ces deux rencontres seront l'occasion d'aborder de grands problèmes sociaux. L'intervenant souligne la nécessité de concevoir des stratégies intégrées de développement et de mettre en place un mécanisme approprié, aux niveaux national et international, en vue de favoriser la coopération internationale dans ce domaine. Il appuie les changements introduits au Secrétariat de l'ONU concernant l'organisation des activités dans le secteur social.

84. Au Népal, dans le cadre du processus de renforcement et d'institutionnalisation de la démocratie, qui a été rétablie en 1990, des politiques sociales ont été adoptées qui donnent la priorité à l'alimentation en eau potable, aux soins de santé, à l'enseignement et au développement rural. Une partie importante du budget annuel est consacrée à l'amélioration des conditions de vie des pauvres dans les zones rurales et à la participation active des femmes au processus de développement. Compte tenu des objectifs visés, à savoir liberté politique, libéralisation économique et relèvement des zones rurales dans le domaine social, l'accent est mis sur la promotion de l'intégration sociale, l'atténuation de la pauvreté et la création d'emplois pour les jeunes.

85. Le Gouvernement népalais met actuellement au point des projets en vue de célébrer l'Année internationale de la famille, en 1994. En tant que membre de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), le Népal exécute plusieurs programmes dans le secteur social, dans le cadre du Programme d'action intégrée. Dans le huitième plan annuel de développement du pays, la priorité a été donnée à l'éducation des petites filles.

86. Le développement socio-économique dépend dans une large mesure de l'existence de politiques économiques internationales plus libérales, du dialogue Nord-Sud et de la coopération Sud-Sud; il exige également une meilleure compréhension et une coopération renforcée au niveau international.

87. M. AL-TAEE (Oman) dit que la famille constitue la base du développement et se félicite de l'intérêt porté par la communauté internationale aux questions sociales et familiales. Il attire l'attention sur le rapport de l'UNICEF intitulé "Le progrès des nations", publié en septembre 1993, dans lequel il est indiqué que l'Oman occupe le premier rang parmi les pays du Moyen-Orient et du nord de l'Afrique, et le deuxième rang mondial, en ce qui concerne la baisse du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

88. Dans ses programmes de développement, l'Oman accorde la priorité à la formation des jeunes afin que ceux-ci puissent participer de manière efficace au processus de développement et à la mise en oeuvre du nouvel ordre mondial, appliquant ainsi les principes prônés par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

89. L'Oman accorde également une place importante aux personnes âgées, en application des nobles préceptes de l'islam et des principes sur lesquels repose la civilisation arabe, lesquels recommandent le respect des personnes âgées. La société et la famille omanaises vénèrent ces dernières pour leurs compétences et pour les services qu'elles ont fournis; quant au Gouvernement omanais, convaincu de ce que les personnes âgées ont le droit de mener une vie digne après leur départ à la retraite, il s'emploie à répondre à leurs besoins matériels et psychologiques grâce à un système de sécurité sociale qui vise à améliorer leurs conditions de vie et à garantir une répartition équitable des fruits du développement entre tous les membres de la société.

90. L'être humain est le principal objectif du développement. Aussi est-il nécessaire de prendre soin des handicapés et de s'occuper de leur réadaptation en vue de les faire participer au processus de développement. A cet égard, il convient de préciser que l'Oman a lancé des programmes de formation, d'orientation et d'emploi à l'intention des handicapés, que la législation omanaise fixe des quotas pour l'emploi des handicapés, que les instances publiques compétentes mettent tout en oeuvre pour leur permettre de participer aux activités culturelles, sociales et sportives, et que la sécurité sociale prend en charge les handicapés sans formation professionnelle et ceux qui, handicapés à 100 %, ne peuvent pas occuper un emploi.

91. Mme AL-ALAWI (Bahreïn) dit qu'on ne saurait atteindre les objectifs du développement sans prendre des mesures d'ordre social. A cet égard, il convient de préciser que les plans sociaux et économiques appliqués par Bahreïn reposent sur des principes essentiels, tels que l'importance de la complémentarité des actions entreprises par tous les secteurs oeuvrant au développement social et économique et de la coopération entre ces secteurs. Ces plans concernent tous les groupes sociaux, notamment les jeunes, les handicapés et les personnes âgées.

92. Bahreïn accorde une attention particulière aux personnes âgées, en partant du principe que celles-ci ont déployé des efforts considérables pour établir les règles et les principes sur lesquels repose la société. Par conséquent, celle-ci doit, à son tour, prendre le plus grand soin des personnes âgées, s'employer à résoudre leurs problèmes et subvenir à leurs besoins, conformément aux nobles préceptes de l'islam et aux principes humanitaires.

(Mme Al-Alawi, Bahreïn)

93. La décision de l'Assemblée générale de faire de 1994 l'Année internationale de la famille est une bonne occasion de sensibiliser l'opinion dans ce domaine. Bahreïn accorde une attention particulière à la famille, qui constitue le noyau de la société, et applique à cet égard les principes de la charia, qui régit tous les aspects de la vie familiale. Par ailleurs, tout est mis en oeuvre à Bahreïn pour assurer la protection et la cohésion de la famille, pour lui permettre de contribuer au développement de la société, et pour lui offrir stabilité et sécurité sur les plans économique et social.

94. L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 47/92 sur la tenue du Sommet mondial pour le développement social au début de 1995 témoigne clairement de l'intérêt porté par la communauté internationale à cette question et de ses préoccupations dans ce domaine. Bahreïn espère beaucoup que le Sommet parviendra à un accord concernant la réalisation des objectifs énoncés à l'Article 55 de la Charte.

95. M. Kukan (Slovaquie) reprend la présidence.

96. Mme OLSZOWSKI (représentante de l'UNESCO), dit que les débats de la Troisième Commission révèlent une prise de conscience générale de l'aggravation des problèmes sociaux partout dans le monde et de la nécessité de repenser le développement, qui doit, selon les termes de Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO, devenir une lutte mondiale contre toutes les formes d'exclusion – à commencer par la pauvreté – grâce à une mise en valeur des ressources humaines et à la création d'emplois productifs.

97. En plaçant les trois thèmes fondamentaux que sont la cohésion sociale, la pauvreté et l'emploi au centre des débats du Sommet mondial pour le développement social, la communauté internationale a reconnu qu'il était essentiel de concevoir des stratégies qui tiennent compte des facteurs politiques, économiques, sociaux et écologiques et fassent de l'être humain la finalité du développement. A cet égard, le débat de haut niveau du Conseil économique et social qui s'est tenu récemment a révélé une grande convergence de vues touchant l'analyse de la situation mondiale actuelle; un consensus s'est dégagé quant à la nécessité, pour tous les pays, de donner une nouvelle orientation à leurs politiques sociales.

98. Une question qui se pose est de savoir si le système des Nations Unies peut contribuer à concevoir une approche intégrée de ces politiques et à obtenir un consensus à ce sujet sans empiéter sur les prérogatives des pays.

99. L'UNESCO envisage de contribuer aux objectifs du Sommet mondial, à une meilleure analyse des politiques sociales et à l'élaboration d'un cadre théorique et méthodologique unifié dans ce domaine au sein du système des Nations Unies. Le résultat des travaux de deux commissions de haut niveau – la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle, que préside M. Jacques Delors, et la Commission mondiale sur la culture et le développement, présidée par M. Javier Pérez de Cuéllar – sera l'une des contributions de l'UNESCO au processus préparatoire du Sommet et aux activités qui en découleront. La Commission sur l'éducation s'est donné pour objectif de diffuser dans les sociétés modernes des valeurs telles que la tolérance, le

(Mme Olszowski, UNESCO)

respect et la compréhension des différences culturelles, valeurs qui sont indispensables pour construire un monde plus juste et réaliser la cohésion sociale. La Commission s'intéresse également aux problèmes de marginalisation et à la participation des individus et des groupes dans une société pluraliste où le travail représenterait un élément de moins en moins important de la vie de chacun. La Commission sur la culture – ce terme étant compris au sens le plus large – envisage la culture à la fois comme un des principaux instruments du développement et comme sa finalité. La culture étant devenue une condition préalable de la paix et de la sécurité, la Commission est chargée d'une tâche sans précédent et d'une portée considérable, à savoir l'étude globale et coordonnée au niveau mondial des rapports entre culture et développement.

100. Le programme de l'UNESCO pour le prochain exercice biennal (1994-1995) comprend d'autres projets visant à renforcer la coopération multilatérale dans le domaine du développement social. Il convient de citer à cet égard le Programme de gestion des transformations sociales (MOST) que la Conférence générale de l'UNESCO, qui se tient actuellement à Paris, doit approuver. Les résultats des recherches entreprises dans le cadre de ce programme devraient fournir aux responsables des connaissances indispensables à la prise de décisions.

101. Un autre projet interdisciplinaire de coopération interinstitutions intitulé "Education et information en matière d'environnement et de population pour le développement humain" fait également partie du programme pour 1994-1995 et vient compléter les activités entreprises dans le cadre du projet "Education pour tous d'ici à l'an 2000", mis en oeuvre par l'UNESCO en collaboration avec le PNUD, la Banque mondiale, l'UNICEF et le FNUAP. L'UNESCO estime que l'objectif poursuivi à travers ces projets est une condition préalable à la réalisation d'un développement durable, équitable et axé sur l'homme ainsi qu'à l'instauration d'une paix fondée sur les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la démocratie.

102. Les programmes d'enseignement de l'UNESCO sont conçus de façon à assurer l'égalité des chances des handicapés, autre question qui a été au centre des débats de la Commission à la veille de l'adoption de règles dans ce domaine. La journée du 3 décembre, proclamée Journée internationale des handicapés par la quarante-septième session de l'Assemblée générale, sera également célébrée à l'UNESCO, à Paris. De même, l'UNESCO célébrera l'Année internationale de la famille, qu'elle a contribué à préparer.

103. Sur des questions telles que les relations entre l'Etat et la société civile, la marginalisation dans les zones urbaines et l'intégration sociale des groupes marginalisés, les tendances démographiques et les migrations, l'UNESCO, dans son domaine de compétence, accorde une attention particulière aux problèmes spécifiques de la participation des jeunes et des femmes au processus de développement. Les activités de l'UNESCO qui ont trait à la promotion des droits de l'homme et de la démocratie sont également liées au développement dans la mesure où ces trois concepts sont interdépendants. Enfin, la science et la communication contribuent au transfert de connaissances et de techniques, au renforcement des capacités nationales et à d'autres aspects importants du développement durable de l'être humain.

(Mme Olszowski, UNESCO)

104. Enfin, la représentante de l'UNESCO signale aux membres de la Troisième Commission que les activités envisagées par l'UNESCO dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial, notamment dans le domaine de l'information, font l'objet d'une note d'information qui est à leur disposition.

La séance est levée à 12 h 50.